

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À LA
SALLE #3 DU CENTRE POLYVALENT, LE LUNDI 6 AVRIL 2020 À
20h00.**

Sont présent(e)s :

| | | |
|----------|------------------------------------|--------------|
| En ligne | M. Georges Deschênes | Maire |
| En ligne | M. Sylvain Deschênes, conseiller : | siège n° : 1 |
| En ligne | M. Étienne Lévesque, conseiller : | siège n° : 2 |
| En ligne | M. Guillaume Lavoie, conseiller : | siège n° : 4 |
| En ligne | M. Serge Fournier, conseiller : | siège n° : 5 |

Sur place M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

| | |
|--|--------------|
| M. Stéphane Deschênes, conseiller : | siège n° : 3 |
| M ^{me} Bianca Gagnon, conseillère : | siège n° : 6 |

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h09, aucune personne n'assiste à la séance cette dernière étant à huis clos en fonction du décret gouvernemental relatif à la gestion de la pandémie de COVID-19.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2020
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers mars 2020
 - 6.3. Concordance et courte échéance pour un emprunt par billet d'un montant de 1 364 300\$ le 14 avril 2020 pour le règlement 272-17
 - 6.4. Adjudication pour emprunt par billet d'un montant de 1 364 300\$ dans le cadre du règlement 272-17
 - 6.5. Paiement services professionnels Mallette
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1.
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Paiement de facture SNC-Lavalin
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1. Réseau Biblio, nominations du représentant et du responsable pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
- 10.2. Renouvellement adhésion URLS du BSL
- 10.3. Demande d'entretien des défibrillateurs
- 10.4. Appui au projet de développement du club équestre « Les Aventuriers équins »
- 10.5. Demande de commandite du Club École Gym'As de La Mitis
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1.
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
 - 13.1. Programme Récim toit Centre polyvalent
 - 13.2. _____
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-04-63 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-64 3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2020

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2020 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2020 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

Le conseil tient à souligner le bon travail de monsieur Louis-George Lévesque lors de la semaine de relâche étudiante au début du mois de mars.

M. Georges Deschênes **Maire**

- Dans le dossier de la relocalisation des bureaux de la MRC, de l'amiante a été trouvée dans un des bâtiments à démolir ce qui augmentera les coûts du projet;
- Tous les employés de la MRC travaillent en téléconférence;
- La Régie des matières résiduelle va tenir une réunion dans la semaine du 12 mars. Le dossier du nouveau lieu d'enfouissement en tranchés continus d'avancer.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Les travaux de réparation printaniers ont commencés et vont se poursuivre tant que le besoin sera là.

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Dans le dossier des matières résiduelles, il est envisagé de modifier les horaires de collecte;
- La bibliothèque va offrir un service de prêt de livres numériques en ligne.

M. Serge Fournier, conseiller : **siège n° : 5**

- Les organismes sur lesquels il siège fonctionnent au ralenti à cause de la pandémie de COVID-19.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC de La Mitis :

- Nous invite à participer à la consultation des plans d'aménagements forestiers;
- Elle nous transmet la copie du règlement RÈG333-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Mitis;
- Nous fait parvenir l'avis de conformité de notre règlement 297-19;
- Nous fait parvenir l'avis de conformité de notre règlement 298-19;

Centre de formation des adultes de Mont-Joli-Mitis : Nous demande une commandite pour le gala méritas du 21 mai 2020;

Madame Kristina Michaud, Députée d'Avignon-La Mitis-Matapédia : Désire recueillir les témoignages des municipalités face au retrait du Gouvernement du Canada dans les infrastructures dans le Fonds de la taxe sur l'essence;

20-04-65

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 6 avril 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 6 avril 2020 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Dépenses mars | 93 495.03 |
| Salaire des élus (mars) | 2 621.92\$ |
| Salaire pompiers (16/02 au 21/03) | 969.34\$ |
| Salaire employés (16/02 au 21/03) | 32 353.02\$ |
| Total | 129 439.31\$ |

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-66 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS MARS 2020;

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 mars ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-67 6.3- CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE POUR UN EMPRUNT PAR BILLET D'UN MONTANT DE 1 364 300\$ LE 14 AVRIL 2020 POUR LE RÈGLEMENT 272-17

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 364 300 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2020, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 272-17 | 887 423 \$ |
| 272-17 | 476 877 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 272-17, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|---------------------|--------------------------|
| 2021. | 55 000 \$ | |
| 2022. | 56 000 \$ | |
| 2023. | 57 000 \$ | |
| 2024. | 59 000 \$ | |
| 2025. | 60 000 \$ | (à payer en 2025) |
| 2025. | 1 077 300 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 272-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-68 6.4 - ADJUDICATION POUR EMPRUNT PAR BILLET D'UN MONTANT DE 1 364 300\$ DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 272-17

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 6 avril 2020 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 7 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 14 avril 2020 |
| Montant : | 1 364 300 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2020, au montant de 1 364 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | |
|--------------|-----------|
| 55 000 \$ | 2,00000 % |
| 56 000 \$ | 2,05000 % |
| 57 000 \$ | 2,15000 % |
| 59 000 \$ | 2,25000 % |
| 1 137 300 \$ | 2,30000 % |

Prix : 98,61700

Coût réel : **2,60917 %**

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

| | |
|--------------|-----------|
| 55 000 \$ | 2,75000 % |
| 56 000 \$ | 2,75000 % |
| 57 000 \$ | 2,75000 % |
| 59 000 \$ | 2,75000 % |
| 1 137 300 \$ | 2,75000 % |

Prix : 100,00000

Coût réel : **2,75000 %**

3 -CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST

| | |
|--------------|-----------|
| 55 000 \$ | 2,81000 % |
| 56 000 \$ | 2,81000 % |
| 57 000 \$ | 2,81000 % |
| 59 000 \$ | 2,81000 % |
| 1 137 300 \$ | 2,81000 % |

Prix : 100,00000

Coût réel : **2,81000 %**

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2020 au montant de 1 364 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 272-17. Ces billets sont émis au prix de 98,61700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-69

6.5 - PAIEMENT SERVICES PROFESSIONNELS MALLETTTE

ATTENDU la réception des états financiers pour l'exercice comptable de 2019 de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer à Mallette la facture # 120622 au montant de 8 853.08\$ taxes incluses;

QUE la somme du paiement soit imputée au compte # 02-13000-413 (Comptabilité et vérification) du budget d'opération de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-70

9.1- PAIEMENT DE FACTURE SNC-LAVALIN

ATTENDU les travaux de mise à niveau du réseau d'eau potable de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte et autorise le paiement de la facture #1476064 de SNC-Lavalin au montant de 5 751.33\$ taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le dossier de la mise à niveau du réseau d'eau potable;

QUE cette facture soit imputée aux charges finançables dans le cadre du programme FEPTU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-71 10.1- RÉSEAU BIBLIO, NOMINATIONS DU REPRÉSENTANT ET DU RESPONSABLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est membre affiliée au Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer annuellement le représentant et la responsable pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Étienne Lévesque à titre de représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent et que la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme madame Nicole Leblanc responsable de la bibliothèque municipale et que la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-72 10.2- RENOUELEMENT ADHÉSION URLS DU BSL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est membre active de l'URLS du Bas-Saint-Laurent depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler notre abonnement annuel

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de renouveler son partenariat avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2020-2021 au montant de 150.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-73 10.3- DEMANDE D'ENTRETIEN DES DÉFIBRILLATEURS

ATTENDU l'appui du Club Lions de Saint-Gabriel dans l'installation de défibrillateurs au Centre Polyvalent ainsi qu'au Centre Desjardins;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer les coûts d'entretien des défibrillateurs installés à ses deux centres pour les changements de pads et de batterie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-74 10.4- APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CLUB ÉQUESTRE « LES AVENTURIERS ÉQUINS »

CONSIDÉRANT les objectifs et la mission des Aventuriers Équins qui consiste à organiser et développer un réseau de sentiers sécuritaires et balisés pour la randonnée équestre qui traverse le territoire de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'un réseau de sentiers pour la randonnée équestre peut être un atout important pour la population ainsi que pour le tourisme équestre;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski donne son appui aux Aventuriers Équins afin d'atteindre ses objectifs;

QUE la municipalité pourra intervenir positivement auprès de différents organismes, partenaire et citoyens afin de faciliter l'atteinte des objectifs du club équestre « Les Aventuriers Équins ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-75 10.5- DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB ÉCOLE GYM'AS DE LA MITIS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de contribuer financièrement au projet de renouvellement d'équipements gymniques tel que demandé par le Club École Gym'As de La Mitis à l'ordre de 50\$;

QUE les fonds soient affectés au compte #02-11000-970 (Subventions et dons élus)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

20-04-76 13.1- DÉPÔT DE DEMANDE DE FINANCEMENT PROGRAMME RECIM-PROJET DE RÉNOVATION DU TOIT AU CENTRE POLYVALENT

ATTENDU les problèmes d'écoulement du toit du Centre Polyvalent;

ATTENDU QUE le programme de Réfection et de Construction des infrastructures municipales (RéCim) offre une aide financière potentielle de 65% pour la Municipalité e Saint-Gabriel-de-Rimouski;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski décide de ne pas déposer de demande de financement au programme RéCim pour la réfection du toit du Centre Polyvalent.

Le vote est demandé par monsieur Étienne Lévesque

Résultat :

Pour ne pas déposer la demande au RéCim :

Monsieur Sylvain Deschênes

Monsieur Serge Fournier

Pour déposer la demande au RéCim :

Monsieur Étienne Lévesque

Monsieur Guillaume Lavoie

Le vote étant égal, le maire monsieur George Deschênes se prononce en faveur de ne pas déposer de demande au RéCim.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

20-04-77

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR Serge Fournier

DE lever l'assemblée il est 8h44

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire